

Affaire suivie par :  
Laetitia Robitaillié  
Téléphone : 05 61 55 66 06  
[saje@univ-tlse3.fr](mailto:saje@univ-tlse3.fr)

**Décision n° 2019-JPV-686**

Arrêté portant proclamation des résultats de l'élection partielle d'un représentant BIATSS à la CFVU – scrutin du 02 avril 2019

## LE PRESIDENT

- Vu le Code de l'éducation, dans sa partie législative, notamment ses articles L.711-1, L.712-2, L.719-1, L.719-2 et L.762-1 ;
- Vu le Code de l'éducation, dans sa partie réglementaire, notamment ses articles D.719-1 à D.719-40 ;
- Vu les statuts de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier ;
- Vu la délibération 2016/01/CA-001, en date du 4 janvier 2016 portant M. Jean Pierre Vinel à la présidence de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier ;
- Vu le compte-rendu du comité électoral consultatif réuni le 05 mars 2019 ;
- Vu la décision 2019-JPV-683 portant organisation de l'élection partielle d'un représentant BIATSS à la CFVU ;
- Vu la décision 2019-JPV-684 portant organisation des bureaux de vote ;
- Vu la décision 2019-JPV-685 portant recevabilité des candidatures ;
- Vu les procès-verbaux de déroulement et de dépouillement du scrutin ;

## DECIDE

### Article 1 : Proclamation

La personne dont le nom suit est élue pour siéger à la CFVU pour la durée du mandat restant à courir.

- Monique FABRE

### Article 2 : Exécution

Le directeur général des services de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier est chargé de l'exécution du présent arrêté.

### Article 3 : Publicité

Le présent arrêté est transmis à la rectrice de l'académie de Toulouse, chancelière des universités. Il est adressé au président de la commission de contrôle des opérations électorales, affiché au bâtiment de l'administration centrale. Il fait également l'objet d'une publicité sur le site internet de l'université.

Fait à Toulouse, le 03 avril 2019

Professeur Jean-Pierre VINEL

